



Département de L'OISE  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de MOUY

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEMANDE DE GARANTIES DANS LA NOUVELLE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) QUI DESIGNERA LE NOUVEL EXPLOITANT DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE POUR LES ANNEES A VENIR.

Mesdames, Messieurs,

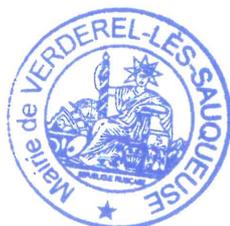
- Considérant la proximité immédiate de la commune de Verderel-Lès-Sauqueuse, avec la commune de Tillé sur laquelle est basée l'aéroport de Beauvais-Tillé,
- Considérant les nuisances que subissent les habitants de notre commune, liées à cet aéroport,
- Considérant le projet d'autoriser l'augmentation annuelle du nombre de mouvements d'avions (jusqu'à 50 000 mouvements /an au terme de la nouvelle DSP),
- Considérant l'augmentation des nuisances sonores que subissent nos habitants, du fait du non-respect des couloirs aériens initiaux empruntés par les avions, et constatant l'incapacité de l'administration concernée, à faire respecter ces trajectoires,

Le conseil municipal de Verderel-Lès-Sauqueuse réunit en session ordinaire le 27 septembre 2023, demande à l'unanimité, qu'il soit inscrit dans la nouvelle Délégation de Service Public, les éléments suivants :

- Un plafonnement administratif du nombre de mouvements annuel que l'exploitant ne pourra pas dépasser, pas plus de 32 000 mouvements /an, inscrits dans le PEB.
- Le maintien du couvre-feu tel qu'il est aujourd'hui (23 heures – 5 heures)
- Un strict respect des couloirs aériens initiaux, et la mise en place de sanctions dissuasives à l'encontre des compagnies qui ne respectent pas ces trajectoires.
- Une interdiction des vols cargos et de Fret.
- Des mesures visant à protéger les habitants des communes proches de l'aéroport.
- La mise en place d'installations permettant de mesurer l'impact de l'aéroport sur la pollution de l'air et sur les nuisances sonores dans son environnement proche.

La commune de Verderel-Lès-Sauqueuse souhaite que le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé, soit modéré et strictement encadré pour protéger la qualité de vie de ses habitants et de ceux des communes proches de Tillé.

La présente motion sera transmise au SMABT, propriétaire de l'aéroport, à la région, au département et à la préfecture.



Fait en Mairie de Verderel-lès-Sauqueuse,  
le 18 octobre 2023

Le Maire,  
Marcel DUFOUR